

CHANGEMENT INTÉGRITÉ POUR NOTRE QUÉBEC
RAPPORT FINANCIER
31 DÉCEMBRE 2018

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats et évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 9



Société de comptables professionnels agréés



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la direction du parti
Changement intégrité pour notre Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du parti Changement intégrité pour notre Québec (le « parti »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le parti à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

LSR CPA inc.¹

Saint-Jérôme, le 12 juillet 2019

¹ Par Geneviève Robert, CPA auditrice, CA



CHANGEMENT INTÉGRITÉ POUR NOTRE QUÉBEC
RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	\$	\$
Produits		
Revenus d'appariement	1 250	-
Contributions	600	5
Remboursement des frais d'audit	1 293	575
Allocation du DGE	415	-
Autres revenus	-	67
	<u>3 558</u>	<u>647</u>
Charges		
Transfert fait à l'agent officiel	3 236	-
Honoraires professionnels	2 587	1 150
Frais bancaires	43	153
Frais financiers	108	-
	<u>5 974</u>	<u>1 303</u>
Insuffisance des produits sur les charges	(2 416)	(656)
Actif net au début	<u>(1 154)</u>	<u>(498)</u>
Actif net à la fin	<u><u>(3 570)</u></u>	<u><u>(1 154)</u></u>

CHANGEMENT INTÉGRITÉ POUR NOTRE QUÉBEC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2018

	2018	2017
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 267	-
Débiteurs (note 3)	<u>1 294</u>	<u>1 150</u>
	<u>3 561</u>	<u>1 150</u>
Passif		
Passif à court terme		
Découvert bancaire	-	4
Créditeurs et frais courus	5 931	2 300
Effet à payer au chef du parti, 5 %, remboursable à demande	<u>1 200</u>	<u>-</u>
	7 131	2 304
Actif net négatif		
Non affecté	<u>(3 570)</u>	<u>(1 154)</u>
	<u>3 561</u>	<u>1 150</u>

À la direction du parti,

_____ Chef du parti

_____ Représentant officiel

CHANGEMENT INTÉGRITÉ POUR NOTRE QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	2018 \$	2017 \$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(2 416)	(656)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(144)	(575)
Créditeurs et frais courus	<u>3 631</u>	<u>1 150</u>
	<u>1 071</u>	<u>(81)</u>
Activités de financement		
Effet à payer	3 000	-
Remboursement de l'effet à payer	<u>(1 800)</u>	<u>-</u>
	<u>1 200</u>	<u>-</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 271	(81)
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) au début	<u>(4)</u>	<u>77</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie (insuffisance) à la fin	<u><u>2 267</u></u>	<u><u>(4)</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du découvert bancaire.

CHANGEMENT INTÉGRITÉ POUR NOTRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

1. Autorisation

Le parti a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la Loi électorale, le 6 octobre 2016.

2. Principales méthodes comptables

Rapport financier et référentiel comptable

Le rapport financier a été dressé selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que les directives du Directeur général des élections. Ce rapport financier ne présente que la situation financière et les résultats des activités du parti. En conséquence, les opérations effectuées par les instances locales et par les agents officiels (autres que les transferts de fonds) ne sont pas incluses dans ce rapport financier annuel.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

Comptabilisation des produits

Les contributions sont comptabilisées sur la base des encaissements par le parti ou le Directeur général des élections. L'allocation du Directeur général des élections et les autres produits sont comptabilisés sur la base d'exercice.

Contributions reçues sous forme de services

Le fonctionnement du parti dépend, en grande partie, du travail de membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des contributions reçues sous forme de services, le travail de ces bénévoles n'est pas pris en compte dans le rapport financier.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

CHANGEMENT INTÉGRITÉ POUR NOTRE QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

Le parti évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

3. Débiteurs

	2018	2017
	\$	\$
Frais d'audit à rembourser par le Directeur général des élections du Québec	<u>1 294</u>	<u>1 150</u>

4. Instruments financiers

Risques financiers

Le parti, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le parti éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le parti est exposé à ce risque principalement à l'égard de son effet à payer, de ses créiteurs et de ses frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le parti à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le parti est principalement lié ses débiteurs.

Changement Intégrité pour Notre Québec

CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF AUX SOURCES DE FINANCEMENT ET À L'UTILISATION DU FINANCEMENT
 Loi électorale (RLRQ, chapitre E-3.3), article 113, Bulletin B-1
 Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

SOURCES DE FINANCEMENT

Entités autorisées		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
Financement du directeur général des élections	Référence à la Loi électorale	Annuelles \$	Électorales \$	Annuelles \$	Électorales \$		
Allocations	Section I, Ch II Art 82, 82.1	414,91	-	-	-	414,91	11,7%
Revenus d'appariement	Art 82.2	1 250,00	-	-	-	1 250,00	35,1%
Remboursement des frais de vérification (audit)	Section IV, Chap II Art 112	1 293,00	-	-	-	1 293,00	36,3%
Remboursement des dépenses électorales	Tableau I	-	-	-	-	-	0,0%
Total du financement du directeur général des élections		2 957,91	-	-	-	2 957,91	83,1%
Revenus autonomes	Tableau I	600,00	-	-	-	600,00	16,9%
Transferts des entités autorisées		-	-	-	-	-	
Total du financement du parti et des instances		3 557,91	-	-	-	3 557,91	100%
Financement total		3 557,91				3 557,91	100%

UTILISATION DU FINANCEMENT

Dépenses		Parti (Audité)		Instances (Non auditées)		Total entités autorisées \$	Pourcentage excluant les transferts entre entités autorisées
	Référence	Annuelle \$	Électorale \$	Annuelle \$	Électorale \$		
Administration courante	Tableau II	2 737,90	-	-	-	2 737,90	77,0%
Communication et diffusion d'un programme politique		-	-	-	-	-	0,0%
Coordination de l'action politique		-	-	-	-	-	0,0%
Transferts aux entités autorisées		-	-	-	-	-	
Dépenses ayant trait aux élections		3 235,21	-	-	-	3 235,21	90,9%
Autres dépenses		-	-	-	-	-	0,0%
Total des dépenses du parti et des instances		2 737,90	3 235,21	-	-	5 973,11	167,9%
Dépenses totales		5 973,11				5 973,11	167,9%
Excédent (insuffisance) du financement sur les dépenses		(2 415,20)				(2 415,20)	
Annuelles : 820,01 \$ Électorales : (3 235,21) \$							
Variation du financement par les postes du bilan							
Augmentation (diminution) de la trésorerie	Tableau III	2 271,13	-	-	-	2 271,13 \$	63,8%
Augmentation (diminution) des éléments du fonds de roulement autreS que la trésorerie		(3 486,33)	-	-	-	(3 486,33) \$	-98,0%
Acquisition (disposition) des actifs à long terme		-	-	-	-	- \$	0,0%
Diminution (augmentation) des emprunts à long terme		(1 200,00)	-	-	-	(1 200,00) \$	-33,7%
Financement total utilisé		3 557,91				3 557,91 \$	100%

Déclaration de la représentante officielle ou du représentant officiel

Je déclare que tous les renseignements contenus dans ce rapport sont vrais, exacts et complets.

2019-07-12

Date

Signature du représentant officiel

Changement Intégrité pour Notre Québec

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

TABLEAU I : REVENUS

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	\$	\$	
REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ÉLECTORALES				
<i>Avances et remboursements du directeur général des élections</i>	-	-	-	Ligne 5
<i>Moins : remboursement d'avances excédentaires</i>	-	-	-	Ligne 21
Total du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
REVENUS AUTONOMES				
<i>Contributions</i>	600,00	5,00	-	Ligne 1 (Annexe 3)
<i>Adhésions (cartes de membres)</i>	-	-	-	Ligne 2
<i>Revenus d'activités politiques</i>	-	-	-	Ligne 3
<i>Revenus accessoires</i>	-	-	-	Ligne 4
<i>Remboursement TPS/TVQ</i>	-	-	-	
<i>Intérêts gagnés</i>	-	-	-	Ligne 9
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	-	-	Lignes 10 à 18
<i>Autres revenus (préciser)</i>	-	67,02	-	
Total des revenus autonomes	600,00	72,02	-	
TRANSFERTS DES ENTITÉS AUTORISÉES				
<i>Des instances au parti</i>				
<i>Cession du remboursement des dépenses électorales</i>	-	-	-	
<i>Autres revenus de transferts</i>	-	-	-	
Total des transferts des instances au parti	-	-	-	
<i>Du parti aux instances</i>				
<i>Entre instances</i>	-	-	-	Ligne 6
Total des transferts	-	-	-	Ligne 7

TABLEAU II : DÉPENSES

	\$	\$	\$	
ADMINISTRATION COURANTE				
<i>Salaires et charges sociales</i>				
<i>Direction générale et personnel d'encadrement</i>	-	-	-	
<i>Recrutement de membres et financement</i>	-	-	-	
<i>Personnel administratif et informatique</i>	-	-	-	
<i>Charges sociales</i>	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
<i>Honoraires et autres rémunérations</i>				
<i>Administration</i>	-	-	-	
<i>Vérification (audit)</i>	2 587,00	1 150,00	-	
<i>Juridiques</i>	-	-	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	
Total partiel	2 587,00	1 150,00	-	
<i>Locaux et frais afférents</i>				
<i>Loyer</i>	-	-	-	Ligne 32
<i>Taxes foncières et assurances</i>	-	-	-	
<i>Entretien et réparations</i>	-	-	-	
<i>Chauffage et électricité</i>	-	-	-	
<i>Amortissement bâtiments et améliorations locales</i>	-	-	-	
<i>Perte sur disposition d'immobilisation</i>	-	-	-	Ligne 36
Total partiel	-	-	-	
<i>Fonctionnement</i>				
<i>Télécommunications</i>	-	-	-	Ligne 33
<i>Secrétariat et frais de bureau</i>	-	-	-	Ligne 30
<i>Location et entretien des équipements</i>	-	-	-	
<i>Frais de déplacement et de représentation</i>	-	-	-	
<i>Amortissement mobilier et équipements</i>	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
<i>Frais financiers</i>				
<i>Intérêts sur emprunts</i>	108,00	-	-	Ligne 20
<i>Frais de service et d'administration</i>	42,90	153,17	-	Ligne 35
Total partiel	150,90	153,17	-	
<i>Autres (préciser)</i>	-	-	-	Lignes 37 à 41
Total administration courante	2 737,90	1 303,17	-	

TABLEAU II : DÉPENSES (suite)

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Rapports financiers cumulés des instances (exercice courant) Non audité	Référence: État des résultats d'une instance autorisée
	\$	C	\$	
COMMUNICATIONS ET DIFFUSION D'UN PROGRAMME POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Publicité	-	-	-	
Réseaux sociaux et sites Web	-	-	-	
Relations publiques	-	-	-	
Frais de déplacement et de représentation	-	-	-	
Amortissement logiciels et sites Web	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total communications et diffusion d'un programme politique	-	-	-	
COORDINATION DE L'ACTION POLITIQUE				
Rémunération : salaires, honoraires et charges sociales	-	-	-	
Activités de financement	-	-	-	
Activités politiques	-	-	-	
Frais de participation : réunions statutaires, congrès, comités (repas, transport, etc.)	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Dépenses de campagne à la direction	-	-	-	
<u>Moins</u> : Remboursement des dépenses de campagne (article 88, 9°)	-	-	-	
Total partiel	-	-	-	
Total coordination de l'action politique	-	-	-	
TRANSFERTS AUX ENTITÉS AUTORISÉES				
Des instances au parti	-	-	-	
Du parti aux instances	-	-	-	
Cession de la réclamation du remboursement des dépenses électorales	-	-	-	
Autres dépenses de transfert	-	-	-	
Total des transferts du parti aux instances	-	-	-	
Entre instances	-	-	-	
Total des transferts aux entités autorisées	-	-	-	
DÉPENSES AYANT TRAIT AUX ÉLECTIONS				
Transferts aux agents officiels	3 235,21	-	-	Ligne 24
Dépenses préélectorales	-	-	-	Ligne 27
Dépenses postélectorales	-	-	-	Ligne 28
Dépenses électorales attribuables aux agents officiels	-	-	-	Ligne 26
<u>Moins</u> : Dépenses remboursées par les entreprises médiatiques	-	-	-	
Dépenses électorales remboursées par les agents officiels	-	-	-	
Fermeture du fonds électoral	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	Ligne 8
Total des dépenses ayant trait aux élections	3 235,21	-	-	
AUTRES DÉPENSES				
Contributions non conformes d'un exercice précédent	-	-	-	
Amendes et pénalités	-	-	-	
Dons, cadeaux, soirées hommages, etc.	-	-	-	
Autres (préciser)	-	-	-	
Total autres dépenses	-	-	-	
Total des dépenses du parti et des instances	5 973,11	1 303,17	-	

TABLEAU III : ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

	Parti (exercice courant) Audité	Parti (exercice précédent) Audité	Variation cumulée des instances Non audité
	\$	\$	\$
Encaisse (découvert d'encaisse)	2 267,00	(4,13)	-
Petite caisse	-	-	-
Placements encaissables sur demande	-	-	-
Marge(s) de crédit bancaire	-	-	-

Signature et déclaration du représentant officiel

Je, Usha Zweili,
Prénom Nom

représentant officiel du parti politique autorisé Changement intégrité pour notre Québec
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi électorale (LE).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées par des électeurs en conformité des dispositions de la section II du chapitre II de la LE.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport.
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du Directeur général des élections du Québec ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation a servi à payer les dépenses se rapportant notamment à l'administration courante du parti, à la diffusion du programme politique, à la coordination de l'action politique des membres ou des sympathisants, aux dépenses électorales et à rembourser le capital des emprunts (art. 83).
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été engagées au prix courant du marché. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.
12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 88(1) au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport ainsi que ses annexes sont vrais, exacts et complets.

Signature du représentant officiel le 19 juin 2019
Date

Signature et déclaration du chef de parti

Je, Eric Emond,
Prénom Nom

chef du parti politique autorisé Changement Intégrité pour Notre Québec
Nom du parti politique autorisé

déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi.
4. Je déclare avoir transmis au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements nécessaires sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Signature du chef du parti

le

Date

19 juin 2019